



Vous avez adhéré à l'association *Préservons Vanosc !* et nous vous en remercions

Nous vivons une période bien étrange, faite d'inquiétude, de deuil parfois, d'impatience toujours. Notre pays semble tourner au ralenti, pendant que nous faisons face à cette crise sanitaire inattendue. Pourtant, les administrations continuent à fonctionner : des décisions sont prises, qui passent inaperçues dans le flot des informations médicales. Il est donc très important que nous restions vigilants, et que notre mobilisation se renforce, malgré tout.

Dans l'immédiat, les priorités pourraient être :

- *Préparer l'enquête publique qui devait se tenir avant l'été, et qui se tiendra peut-être un peu plus tard, mais qui reste le moment essentiel pour exprimer notre opposition au projet éolien.*
- *Étoffer notre dossier en tirant les leçons des succès et échecs de nos voisins.*
- *Convaincre et recruter, pour renforcer notre association.*

Nous sommes confinés, ne soyons pas passifs !

Le président, Jean-Marc Serve

Les politiques face à la question des parcs éoliens

Chez les responsables politiques, les lignes bougent, mais il ne faut surtout pas relâcher la pression pour faire entendre nos idées.

Au sommet de l'état, contradictions et confusion

Les dernières prises de position d'Emmanuel Macron sur l'éolien sont plutôt positives : « *Il faut être lucide, la capacité à développer massivement l'éolien est réduite. Le consensus sur l'éolien est en train de nettement s'affaiblir dans notre pays. De plus en plus de gens ne veulent plus voir d'éolien près de chez eux, considèrent que leur paysage est dégradé.* ». Après avoir encouragé l'éolien pendant deux ans, l'exécutif annonçait, sous la pression des élus locaux, un changement de cap qui ravit les opposants et provoque l'inquiétude de la filière.

Dans un entretien dans *Le Monde* du 21 janvier, puis auditionnée au Sénat le 18 février, la ministre Elisabeth Borne soutenait cette position et dénonçait en particulier « *l'encercllement autour de certains bourgs qui est absolument insupportable* ».

Pourtant, l'exécutif entend développer massivement l'éolien en mer, et le même gouvernement vient

d'adopter une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), feuille de route de la France pour les dix prochaines années, qui prévoit de doubler la puissance installée des éoliennes terrestres dans le pays, et de « *faire passer le parc éolien de 8 000 mâts fin 2018 à environ 14 500 en 2028, soit une augmentation de 6 500 mâts* ». Le ministère envisage un panel de mesures, dont un système de bonus-malus, pour favoriser l'installation dans certains territoires, et prépare une circulaire à destination des préfets pour les inciter à prendre en compte « *l'insertion paysagère* ». « *Il faut qu'on trouve un autre chemin pour arriver à notre objectif, qui lui ne bouge pas* ».

Au niveau régional, une opposition nette

Laurent Vauquier s'est déclaré opposé au développement anarchique des parcs éoliens dans sa région. Il a fait adopter le 18 décembre 2019 un nouveau SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires)



notamment sur les énergies renouvelables. Les priorités sont à la filière bois énergie, au biogaz par méthanisation et au photovoltaïque, le développement de l'éolien devant être maîtrisé tout particulièrement sur nos territoires de moyenne montagne.

Au niveau intercommunal, des désaccords

Simon Plenet, maire d'Annonay et président de la communauté d'agglomérations, a, pour l'instant, tout fait pour promouvoir les projets éoliens (Burdigne, Vanosc et bientôt Vocance et St Julien Vocance). Mais les dernières élections vont peut-être changer les choses car au premier tour des municipales il est talonné par Marc-Antoine Quenette qui a répondu à nos questions : *« Je ne connaissais pas votre pétition. Je suis le seul élu de l'agglomération d'Annonay à avoir refusé de voter pour le projet de Taillard. J'ai appris après que le parc du Pilat avait voté contre. Cette information n'a pas été donnée aux conseillers communautaires pour éclairer leur choix. J'ai proposé au même conseil qui donnait son avis sur les règles d'urbanisme, que soit inscrit dans le PADD le principe de la protection de nos lignes de crêtes. Cela a été refusé par Simon Plenet, de peur que cela ne bloque le projet de Vanosc. Je ne suis globalement pas très favorable aux éoliennes. Je suis surtout particulièrement opposé à ce mode de production quand elles sont implantées dans des sites remarquables, préservés, sans considération pour des sources et notre écosystème, dans une région à fort potentiel touristique. J'ai inscrit noir sur blanc dans mon programme des municipales que j'inscrirai dans le PADD la protection des lignes de crêtes. Je veux que l'on mise sur la filière bois, pas sur les éoliennes. »*. Espérons que les nouvelles élections à Annonay lui soient favorables.

Au niveau communal, du changement en vue

Yves Boulanger ne se représentant pas, la liste des personnes élues au premier tour des élections laisse apparaître un nombre important d'opposants au projet éolien de Vanosc (environ la moitié des élus). Nous serons donc sans doute mieux entendus lors des futures réunions du conseil municipal (en tout cas mieux qu'avec l'ancienne équipe qui était entièrement favorable au projet).



L'enquête publique, ou la parole aux citoyens

Pendant l'enquête publique, nous pourrons efficacement donner notre avis sur le projet de parc éolien. Nous devons nous déplacer en mairie pour noter nos observations sur un registre et notifier notre opposition.

Tout projet ayant donné lieu à des conclusions défavorables doit, soit être abandonné, soit faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

C'est ainsi que l'Association pour la Préservation des Paysages Exceptionnels du Mézenc a obtenu le rejet d'un projet éolien sur le Mézenc en Septembre 2018 (512 avis défavorables sur 586 exprimés).

Pétition pour sauver la grande forêt de Taillard

Les Associations *Protégeons Taillard* à Riotord, *Les Sources de Taillard* à Saint-Sauveur-en-Rue et bien sûr *Préserveons Vanosc*, remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont déjà signé cette pétition dont l'importance est essentielle. Les résultats en seront remis au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique de demande d'autorisation d'exploiter la centrale éolienne de Vanosc attendue pour le début de l'année 2021.

Continuez à faire connaître autour de vous et à faire signer la pétition accessible avec le lien

<http://protegeons-taillard.fr/>

Association Préserveons Vanosc !

Le Grand Pignat 07690 Vanosc — preservonsVanosc@gmail.com